

Guide pratique 2011 - 2012

Transport scolaire sur le territoire de Montpellier Agglomération



Avec plus de 67 millions de voyageurs transportés par an, le réseau de transports de Montpellier Agglomération connaît un véritable essor. Conscient de l'enjeu que représentent les déplacements durables pour l'avenir de son territoire, Montpellier Agglomération poursuit sa

politique de démocratisation des transports en commun en organisant le déploiement du réseau au plus près des habitants. La construction des lignes 3 et 4 de tramway, qui seront mises en service simultanément au printemps 2012, participent bien évidemment à cette dynamique.

La ligne 3 s'étend de Juvignac à Pérols et dessert plusieurs établissements scolaires comme les lycées Jean Monnet, Jules Guesde, Champollion, l'Ecole Supérieure de Commerce et la faculté de Sciences Economiques. La ligne 4, ou "Circulade", permet quant à elle d'établir une relation plus directe et rapide entre le centre de l'agglomération, les quartiers périphériques de Montpellier et les autres communes.

A l'horizon 2020, l'Agglomération de Montpellier offrira à tous (habitants, salariés, scolaires ...) un réseau de transport intercommunal de plus de 100 km.

Ce réseau aux multiples interconnexions facilitera les déplacements des habitants du territoire, en assurant un accès direct des communes aux grandes infrastructures du coeur de l'agglomération.

Dès le 29 août prochain, sans attendre l'arrivée des lignes de tramway 3 et 4, Montpellier Agglomération améliore le réseau bus avec de nouveaux dispositifs : nouvelles dessertes, prolongement des horaires des bus en soirée, acquisition de nouveaux véhicules, installation de bornes d'information aux arrêts, pour adapter son réseau de transport en commun aux nouveaux usages.

Jean-Pierre MOURE,
Président de Montpellier Agglomération,
Conseiller général du canton de Pignan
Maire de Cournonsec

Robert SUBRA,
Vice-Président de Montpellier Agglomération,
Président de la Commission Tramway, Transports et
Déplacement

Quel que soit le réseau de transport utilisé, Hérault Transport vous inscrit au transport scolaire et détermine le montant de votre participation.

Le titre de transport que vous devez utiliser pour vos déplacements dépend de votre lieu de résidence et de votre lieu de scolarisation.

En fonction de vos trajets et de vos choix, Hérault Transport vous orientera sur le ou les réseaux les plus adaptés à vos déplacements (réseaux de TaM, Hérault Transport, SNCF,...).

Vous habitez

■ Montpellier, Baillargues, Castelnaud-le-Lez, Clapiers, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montferrier-sur-Lez, Pérols, Prades-le-Lez, St-Jean-de-Védas ou Vendargues, **et vous êtes scolarisé(e)** dans un établissement situé dans une commune de l'agglomération de Montpellier, **vous bénéficiez de :**

la carte **ZAP** libre-circulation de Montpellier Agglomération.

■ Beaulieu, Castries, Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Laverune, Montaud, Murviel-les-Montpellier, Pignan, Restinclières, Saint-Brès, Saint-Drézéry, St-Geniès-des-Mourgues, St-Georges-d'Orques, Saussan, Sussargues ou Villeneuve-les-Maguelone, **et vous êtes scolarisé(e)** dans un établissement situé dans une commune de l'agglomération de Montpellier, **vous avez le choix entre :**

la carte **ZAP** libre-circulation de Montpellier Agglomération et
la carte **Aller Retour** scolaire d'Hérault Transport.

■ une commune de l'agglomération de Montpellier **et vous êtes scolarisé(e)** dans un établissement situé hors de l' agglomération Montpellier, **vous avez le choix entre :**

la carte **Zazimut** libre-circulation et
la carte **Aller Retour** scolaire d'Hérault Transport.

Accueil Hérault Transport en période de rentrée scolaire

Du 22 août au 9 septembre
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

Accueil téléphonique 04 34 888 999

Les titres de transport scolaire

La carte ZAP

La libre-circulation de Montpellier agglomération

Cette carte mensuelle vous donne libre accès au réseau TaM et aux lignes Hérault Transport, pour tous vos déplacements à l'intérieur du périmètre de l'agglomération de Montpellier.

Pour bénéficier de la tarification correspondant à votre "QF" dès le 1er septembre 2011, vous devez impérativement vous inscrire avant le 30 juin.

Inscription en cours d'année scolaire : vous devez transmettre votre dossier avant le 8 du mois pour bénéficier de la tarification correspondant à votre "QF", dès le mois qui suit cette inscription.

Info TaM : il existe d'autres abonnements, titres de transport ou tarifications.



Allo TaM au 04 67 22 87 87.
Agence Commerciale TaM
6 rue Jules Ferry - Montpellier

Aller Retour, l'abonnement scolaire

Cette carte trimestrielle (ou annuelle) donne droit à un aller retour domicile-établissement par jour scolaire.

Elle vous permet aussi d'utiliser les lignes TaM en correspondance, pour rejoindre votre établissement scolaire.

Zazimut, la libre-circulation

Cette carte trimestrielle offre l'accès à l'ensemble des lignes Hérault Transport.

Abonnement valable du 1er au dernier jour scolaire, petites vacances et week-ends inclus.

Les + Zazimut

Les élèves titulaires de la carte Zazimut peuvent utiliser librement les lignes de :

- TaM (Montpellier Agglomération), après validation du titre à chaque montée dans les véhicules ;
- Béziers Méditerranée Transports, après validation préalable de leur titre à la Boutic'Bus chaque mois ;
- Cap'Bus (Hérault Méditerranée Agglomération) ;
- Transports Intercommunaux du Pays de Lunel.

SNCF

Si, pour vous rendre dans votre établissement scolaire, vous devez utiliser le réseau SNCF, Hérault Transport vous adressera un coupon permettant de retirer un titre de transport auprès de la SNCF.

Participation aux frais de transport scolaire

Votre participation aux frais de transport scolaire est liée à votre **Quotient Familial (QF)** et au respect des critères définis dans le règlement d'Hérault Transport.

Pour nous permettre de calculer votre Quotient Familial (QF), vous devez impérativement nous fournir un **justificatif de revenus 2009**.

En l'absence de justificatif de revenus, une carte plein tarif sera attribuée.

Calcul du Quotient Familial

Le montant de votre Revenu Imposable : **RI**

Le nombre de Parts de votre foyer fiscal : **NP**

Effectuez la division suivante pour calculer votre **Quotient Familial : QF**

$$\frac{\text{RI}}{\text{NP}} = \text{QF}$$

Les tarifs

ZAP

Participation de la famille chaque mois

| Quotient familial | Titre ZAP |
|--------------------------|-----------|
| QF < 8 616 € | 11,20 € |
| 8 616 € ≤ QF < 10 056 € | 12,40 € |
| 10 056 € ≤ QF < 11 489 € | 14,70 € |
| 11 489 € ≤ QF < 12 925 € | 17,00 € |
| 12 925 € ≤ QF < 14 360 € | 19,30 € |
| 14 360 € ≤ QF < 15 798 € | 21,60 € |
| 15 798 € ≤ QF < 31 104 € | 23,90 € |
| QF ≥ 31 104 € | 33,00 € |

Tarifs en vigueur au 02/07/2011

Aller Retour et Zazimut

Participation de la famille chaque trimestre

| Quotient familial | Titres | |
|--------------------------|----------------|---------|
| | Aller / Retour | Zazimut |
| QF < 8 616 € | 0 € | 34 € |
| 8 616 € ≤ QF < 10 056 € | 24 € | 37 € |
| 10 056 € ≤ QF < 11 489 € | 34 € | 44 € |
| 11 489 € ≤ QF < 12 925 € | 43 € | 51 € |
| 12 925 € ≤ QF < 14 360 € | 52 € | 58 € |
| 14 360 € ≤ QF < 15 798 € | 61 € | 65 € |
| 15 798 € ≤ QF < 31 104 € | 65 € | 72 € |
| QF ≥ 31 104 € | 99 € | 99 € |

Interne, une réduction de 50% est appliquée sur justificatif.



Hérault Transport 148 avenue du Professeur Viala
Parc Euromédecine II - 34193 Montpellier cedex 5
E.mail : info@herault-transport.fr - Site : www.herault-transport.fr